

PREFET DE LA LOZERE

**Direction départementale
des territoires**
Service biodiversité eau forêt
Unité forêt

Mende, le 27 décembre 2013

dossier suivi par :
francois.viel@lozere.gouv.fr
ligne directe : 04 66 49 45 24
télécopie : 04 66 49 41 66

REF : forêt/FV/ /n° 818/2013

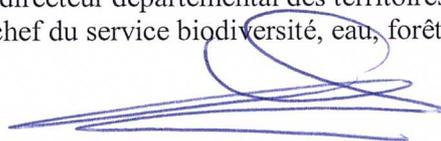
Monsieur,

Suite à votre appel téléphonique relatif à votre demande d'autorisation de défricher, je vous confirme que ce dossier doit contenir la localisation cadastrale des terrains qui recevront le boisement compensateur. Le code forestier prévoit qu'il vous est possible de réaliser ce boisement chez autrui, mais pour des raisons d'approvisionnement de la filière bois locale, et compte tenu de la taille des terrains recherchés (de l'ordre de 3 ha), une solution dans le département de la Lozère devra être trouvée.

A titre d'information, je suis en mesure de vous proposer une solution dans une partie de la parcelle cadastrale A365 à Auroux, propriété du groupement forestier du Cros, susceptible de répondre à votre recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le directeur départemental des territoires,
Le chef du service biodiversité, eau, forêt,



Laurent SCHEYER

Environnement 48
ZAE du Causse d'Auge
48000 Mende

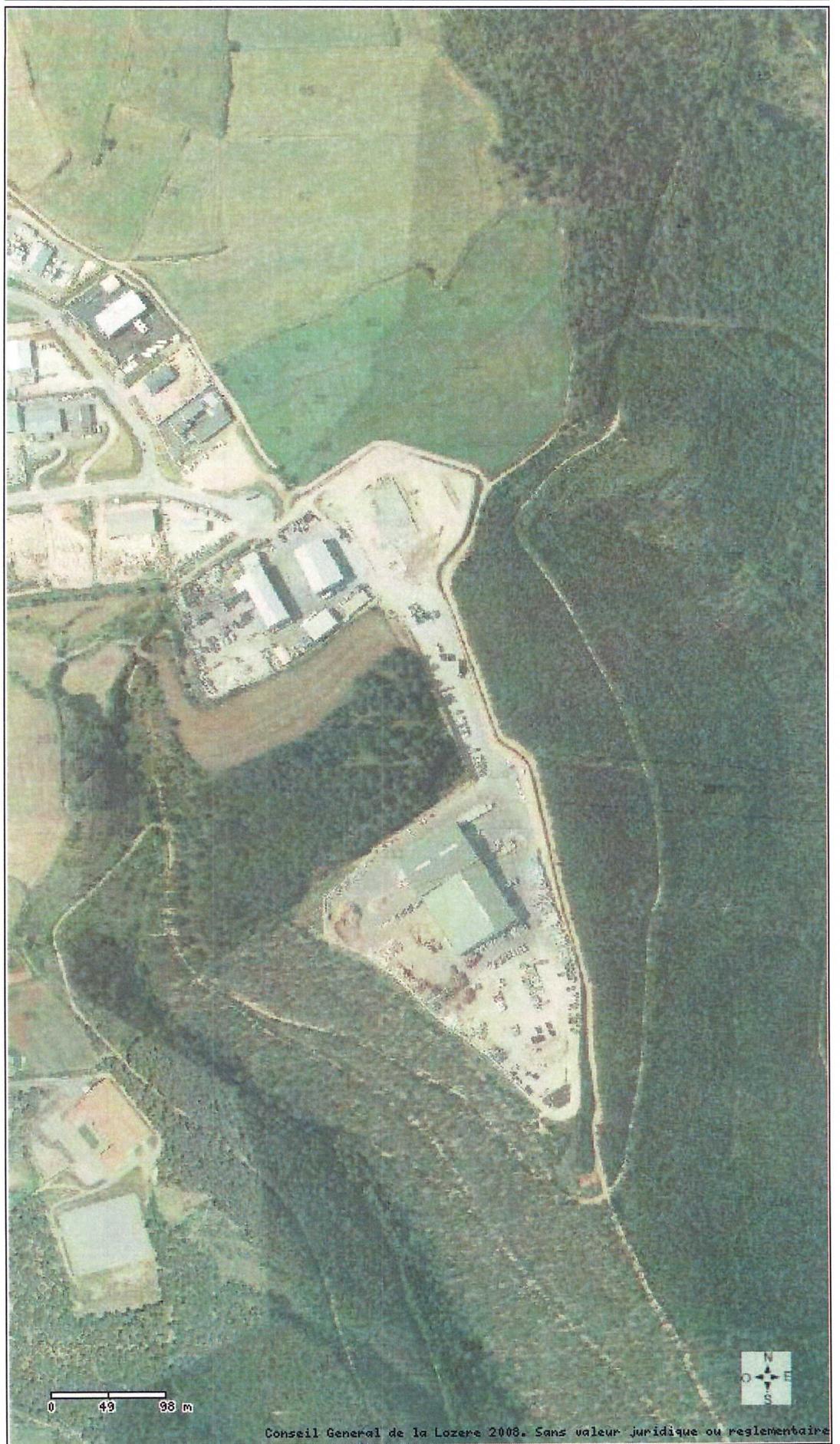
Légende :

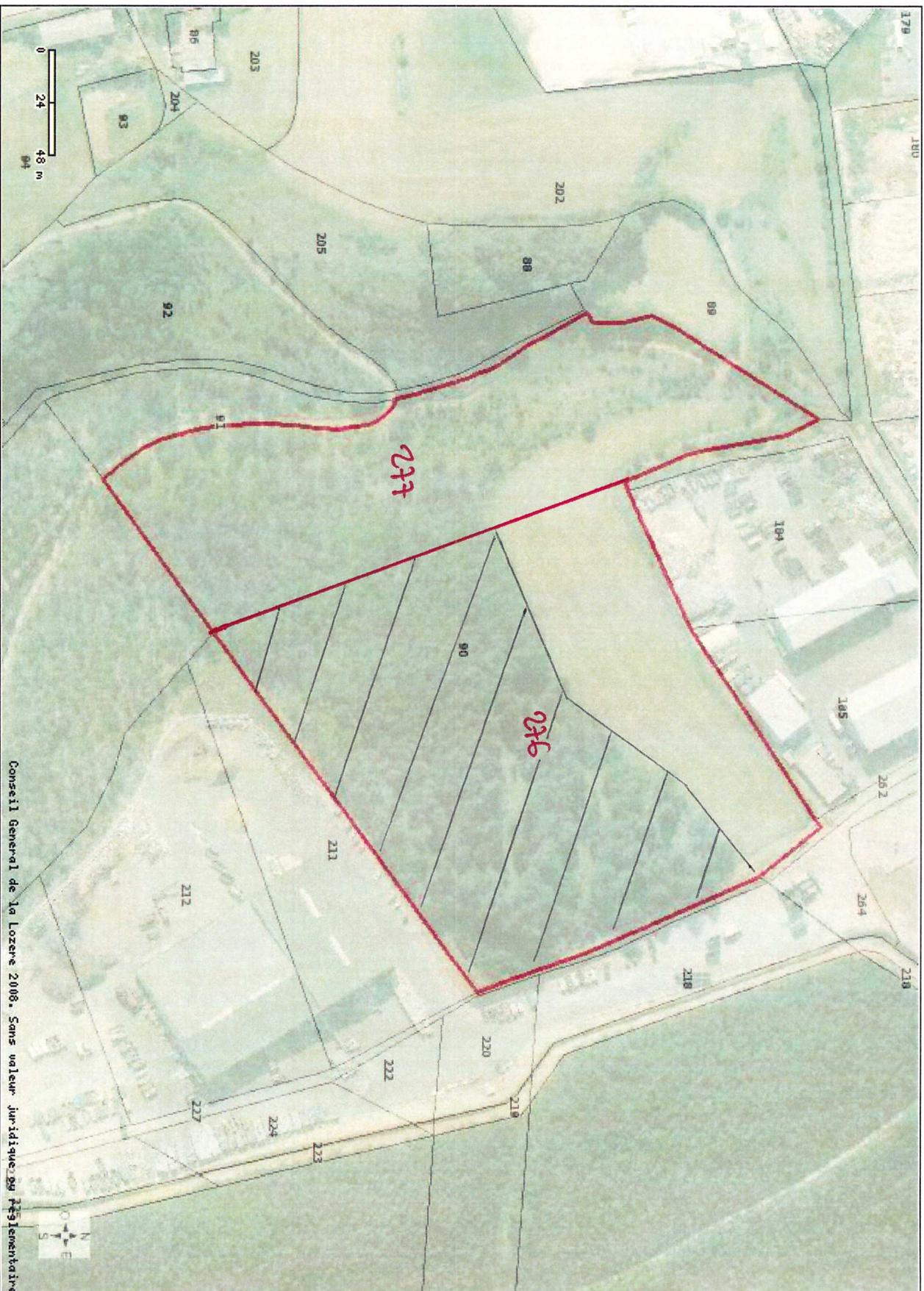
-  Parcelle
-  Communes
-  Parcelle



Légende :

-  Parcelle
-  Communes
-  Parcelle

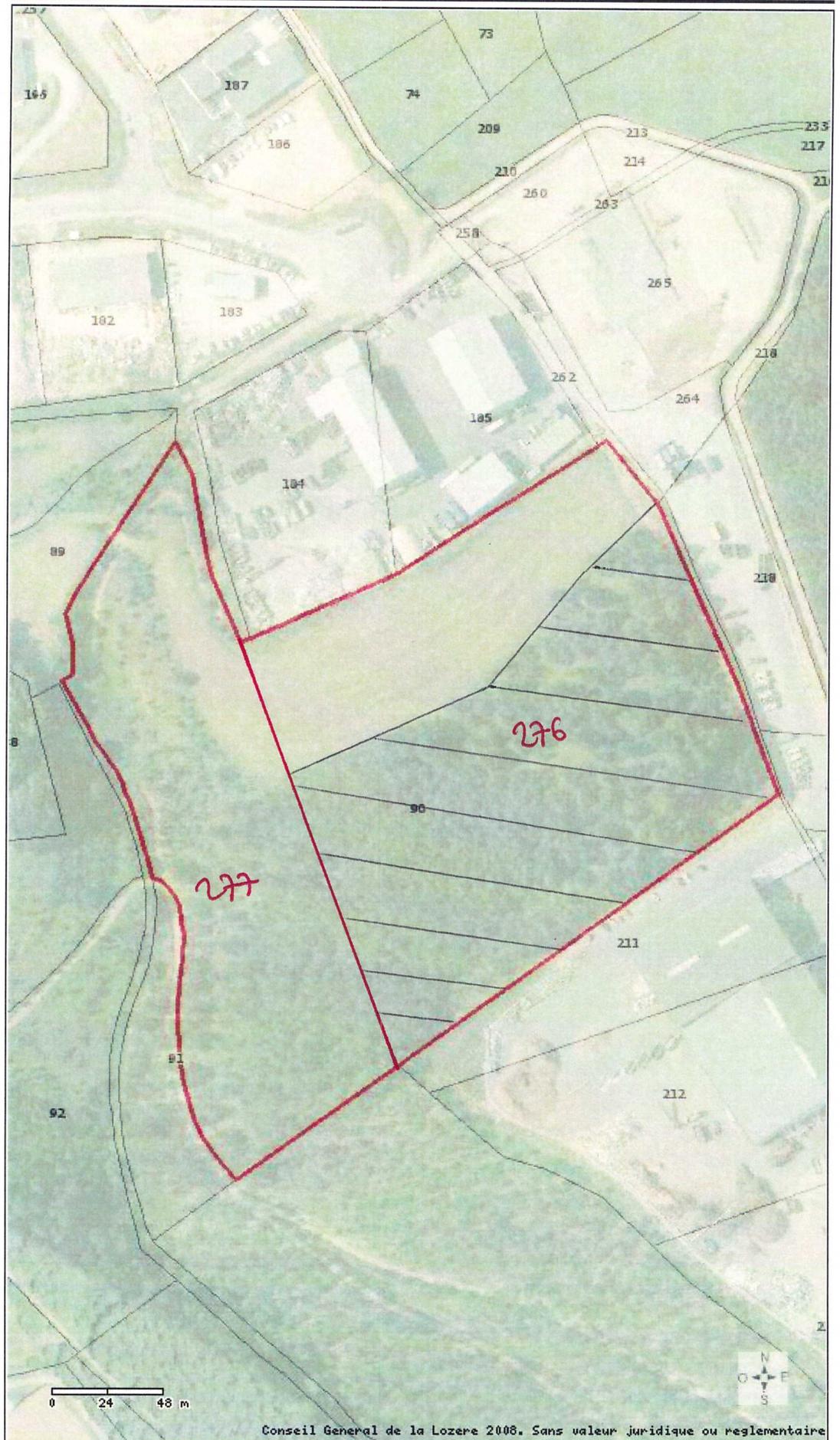




Légende :

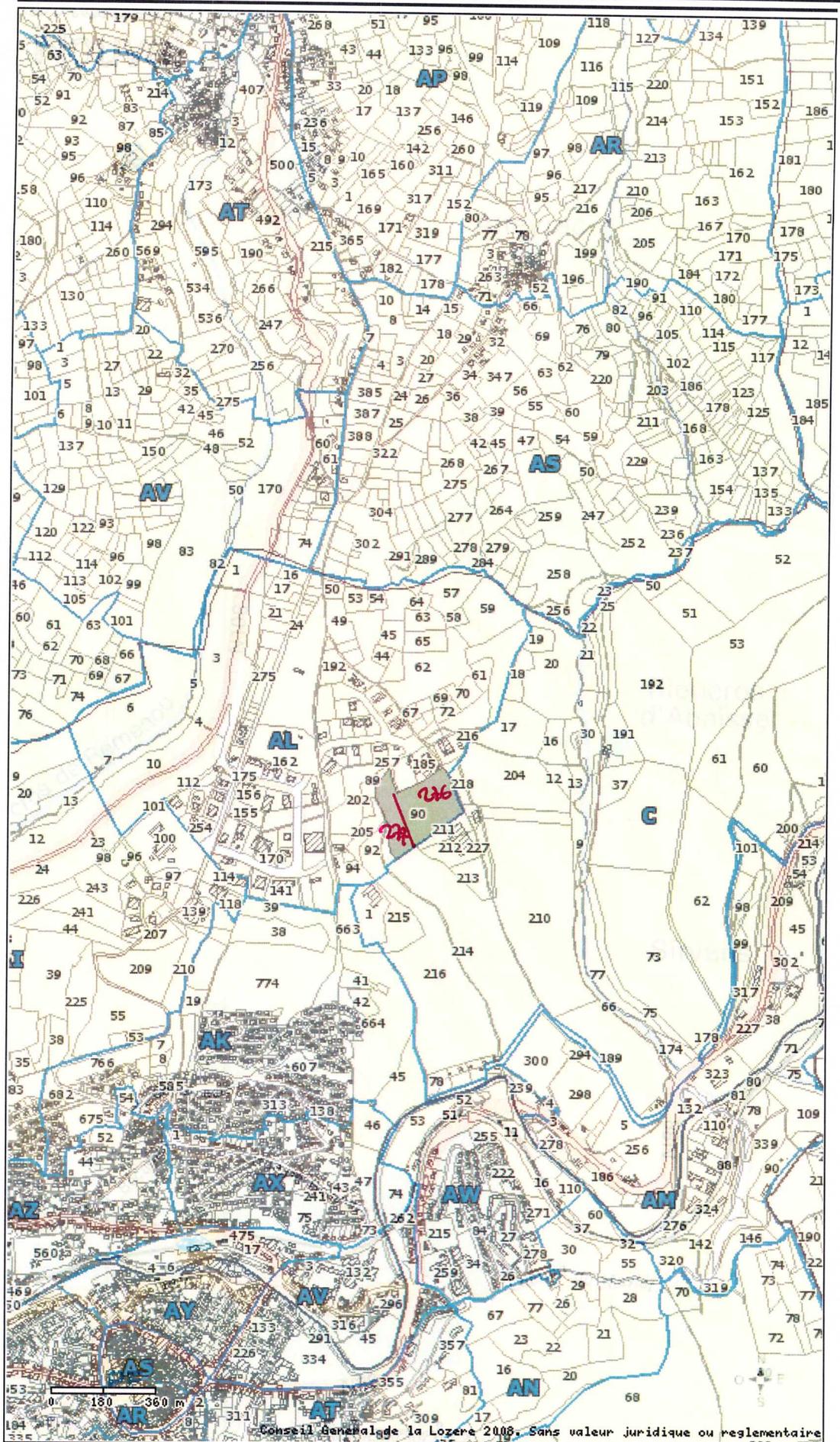
▭ Parcelle

▭ Communes



Légende :

-  Parcelle
-  Section
-  Départements
-  Cantons
-  Communes
-  Parcelle
- Bâti
 -  Bâti dur
 -  Bâti léger



Légende :

-  Parcelle
-  Section
-  Départements
-  Cantons
-  Communes
-  Parcelle

Bâti

-  Bâti dur
-  Bâti léger

 PROJET

